

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR ENQUÊTER SUR LEURS BESOINS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—*Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social* propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit nommé et chargé d'enquêter sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides au Canada et sur la mesure dans laquelle ces besoins sont satisfaits à l'heure actuelle, et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de la nature et de la portée des politiques, programmes et services actuels du gouvernement fédéral, destinés au grand public ou créés particulièrement pour aider les handicapés et les invalides physiques et mentaux, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur:

- (1) leur aptitude à offrir aux handicapés et aux invalides des possibilités de mener une vie indépendante et bien intégrée;
- (2) leur rapport avec les programmes, services et activités présentement mis en œuvre par les organismes bénévoles et les provinces; et
- (3) les mesures nécessaires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des handicapés et des invalides,

de même que sur toutes autres questions que le comité juge pertinentes;

Que, sans limiter le caractère général de ce qui précède, le comité puisse étudier les besoins spécifiques des handicapés et des invalides dans les domaines suivants: les droits fondamentaux et civils, les possibilités d'emploi, l'orientation professionnelle et l'apprentissage, les stimulants commerciaux, entre autres les prêts et les subventions, les déductions spéciales d'impôt sur le revenu et les programmes de revenu supplémentaire, les services de santé et la réadaptation médicale, l'insertion sociale, les services d'aide communautaire, les transports, le logement, l'accès aux édifices et aux services publics, l'information et les communications, les voyages, sports et loisirs, les services aux autochtones handicapés et invalides, la qualité de la vie des personnes gravement handicapées et placées dans des établissements, le rôle des handicapés et des invalides et des organismes bénévoles dans l'élaboration des politiques et des programmes, la coordination au sein des diverses compétences et entre celles-ci, et la création d'une base de données.

Que le comité tienne compte des travaux d'autres comités permanents et spéciaux portant sur des sujets qui concernent les handicapés et les invalides, en particulier la garantie de pensions et de prestations d'invalidité aux handicapés et aux invalides et la prise de mesures visant à renforcer le rôle des organismes bénévoles qui représentent les handicapés et les invalides;

Que le comité se compose de sept membres qui seront désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à former, à même ses membres, les sous-comités qu'il jugera souhaitables et nécessaires et à leur déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit autorisé à siéger durant les sessions et les périodes d'ajournement de la Chambre des communes;

Que le comité rende compte de temps en temps, et selon les besoins, de ses travaux et qu'il présente un premier rapport le plus tôt possible en 1980 et un rapport final avant le 31 décembre 1980;

Que le comité soit autorisé à inviter les parties intéressées et le public à présenter leurs vues, à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaires, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du comité;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada et à d'autres endroits qui seront déterminés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches qui l'aideront à remplir son mandat, et qu'il soit également autorisé à s'assurer les services professionnels, techniques, sténographiques et de bureau dont il peut avoir besoin.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouver-

Questions au Feuilleton

nementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 35, 39, 41, 61, 202, 204, 209, 218 et 406.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Question n° 35—**M. Orlikow:**

1. Qui sont a) président, b) vice-présidents de la Société du crédit agricole?
2. Quel est le salaire de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: 1. a) Rolland P. Poirier. b) Paul Babey.

2. a) Échelle de salaire: \$42,700-\$58,500. b) Échelle de salaire: \$38,300-\$52,100.

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question n° 39—**M. Orlikow:**

1. Qui sont a) président, b) vice-présidents de la Commission d'énergie du Nord canadien?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Monsieur James Smith est le président et l'agent exécutif en chef. b) Monsieur Joseph Long est le directeur général et l'agent d'exploitation en chef.

2. J. Smith: \$42,700-\$58,500. J. Long: \$38,300-\$52,100.

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question n° 41—**M. Orlikow:**

1. Qui sont a) président, b) vice-présidents de l'Office de stabilisation des prix agricoles?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

1. a) M. G. I. Trant (sous-ministre adjoint supérieur, politiques et planification, Agriculture Canada).